

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150706_14

Séance du 6 juillet 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation :

29 juin 2015

Date d'affichage :

13 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absent : Claude PAGET (procuration donnée à Florent SERRETTE), Lydie CHANEZ (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY).

M. Gérard MUGNIOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de secrétariat des associations foncières

La Commune de Mignovillard met à disposition sa secrétaire de mairie – au moyen d'heures supplémentaires – et son matériel informatique pour assurer le secrétariat des associations foncières de Mignovillard, Froidefontaine et Essavilly.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la facturation de cette mise à disposition à chaque association pour un montant de 120 € pour le secrétariat et de 51,62 € pour le matériel informatique.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE